

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de juin en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent :           Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 26 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 02 mai 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Services financiers – Renouvellement
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Prévisions budgétaires 2006/2007
  - Tarification 2006/2007
  - Nomination du vérificateur comptable au 31 mai 2006
- 5) Location de la salle des Spectacles
  - 153 Groupe Scout Pointe-Platon
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie
- 7) Service d'urgence 9-1-1 – Renouvellement de l'entente avec CAUCA
- 8) Urbanisme
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier M. Jean-Noël Côté, lots 191-P, 192-P, 192-8
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier Claude Côté, lot 192-1
    - Dossier Daniel Laflamme, lots 131-P et 133-P
  - Développement rue Barbin, phase 1
    - Regroupement des lots 138-35 et 138-36
- 9) Voirie
  - Pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et Roméo-Marion
    - Soumission(s)
  - Déneigement des chemins du secteur rural
    - Soumission(s)
  - Rapiéçage mécanique des chemins et rangs
    - Soumission(s)

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2006

Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674  
(rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)

- Décompte progressif n° 6 (honoraires professionnels/promoteur)

Projet de développement résidentiel rue Marcel-Faucher numéro 501674

Éclairage public

- Acceptation des travaux et paiement

10) Hygiène du milieu

Émissaire sanitaire de la Falaise (stabilisation de la zone de l'ancienne conduite)

Étude géotechnique

- Dépôt du rapport du laboratoire Inspec-Sol inc.
- Paiement des travaux à Inspec-Sol inc.

Travaux de stabilisation

- Acceptation des travaux et paiement (entrepreneur)
- Financement

11) MRC de Lotbinière

Vente pour taxes le 08 juin 2006

- Procuracy au directeur général et secrétaire-trésorier pour enchérir

Gestion des cours d'eau

- Projet d'entente intermunicipale avec la MRC de Lotbinière
- Personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Vision Pro-Parents

- Lotbinière...Avec les parents

Patrimoine

- Inventaire des bâtiments anciens

12) Loisirs et culture

Parc Jean-Guy Fournier

- Aménagement des aires de jeu (balançoires, etc.)

Projet centre des loisirs

- Mandat d'architecture - Soumissionnaires invités

Parc Détente

- Projet d'un belvédère et escalier dans la falaise

13) Règlement d'emprunt numéro 217-1995

- Acceptation de l'offre
- Modalités de l'emprunt

14) Comité Familles de Sainte-Croix

- Dépôt du rapport du 15/03/06
- Dépôt du rapport du 11/04/06

15) Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

- Nomination des membres et prévisions budgétaires pour la Fête nationale du Québec

16) Varia

- Motion de félicitations

Période de questions

Levée de l'assemblée

120-2006

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

121-2006

### PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 02 MAI 2006

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 02 mai 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

122-2006

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE MAI 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 AVRIL 2006 AU 27 MAI 2006	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 761,60
	ADMINISTRATION	3 517,77
	BRIGADIÈRES	1 968,30
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	2 554,05
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4 494,00
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4 392,49
	URBANISME	97,64
	CONCIERGE	1 779,42
	TERRAIN DE JEUX	600,27
	MAINT. T/JEUX	2 367,50
	CULTURE POLYVATENTE	784,40
	AVANTAGES SOCIAUX	4 807,30
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>35 124,74</b>

#### COMPTES PAYÉS DE MAI 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	TEST HYDROSTATIQUE, INSPEC- TION VISUELLE & AIR PACK	185,70
	TEST HYDROSTATIQUE, INSPEC- TION VISUELLE & AIR PACK	271,75
ARÉO-FEU LTÉE	ENSEMBLES BUNKER (5) INCENDIE	7 300,42
	ÉCHELLE COULISSANTE	875,94
	ÉCHELLE DE TOIT À CROCHET	554,07
	BOTTES (2) INCENDIE	232,35
	LAME DE RECHANGE INCENDIE	61,82
	AJOUT DE POCHE SUR PANTALONS INCENDIE	87,13
ASCENSEURS THYSSENKRUPP LTÉE	ENTRETIEN TRIMESTRIEL (MAI, JUIN, JUILLET)	638,39
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION (BERTRAND FRÉCHETTE)	172,53
BANQUE NATIONALE DU CANADA	REMB. INT & CAP. RÉGL. NO 10-1966	3 055,05
BELL MOBILITÉ	TÉLÉAVERTISSEURS INCENDIE	178,53
	LOCATION ÉQUIP. JUIN INCENDIE	182,33
BIOLAB DIVISION THETFORD	ANALYSE DE L'EAU	452,63
DISTRIBUTION A.B.R.	PEINTURE POUR MARQUAGE VOIRIE	137,75
EMCO CORPORATION	BRANCHEMENT AU RÉSEAU (SYLVAIN LABRIE) facturé au demandeur	301,30
	BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPA- LE	358,29
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	RÈGLEMENT NO 249-1998 REMB. INT.	1 478,30
	RÈGLEMENT NO 217-1995 REMB. INT.	1 734,40
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE VÉHICULE INCENDIE	66,00
	ESSENCE VÉHICULE INCENDIE	53,00
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	634,15
GROUPE SCOUT POINTE-PLATON	AIDE FINANCIÈRE	105,00
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	POUSSIÈRE À LIGNER & ENS. BUTS BASEBALL	731,04

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RURAL	114,08
	ÉCLAIRAGE URBAIN	840,79
	GARAGE MUNICIPAL	279,09
	STATION POMPAGE RUE GARNEAU	1 682,26
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 491,04
	LAMP.DU MOULIN & BOISVERT	165,64
	DÉV. SECTEUR LAURIER OUEST	17 419,22
	USINE D'EAU ST-EDOUARD	2 159,81
LABRIE SYLVAIN	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE	100,00
LAURENT BEAURIVAGE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	HON. PROF. DÉVELOPPEMENT SECTEUR LAURIER OUEST	1 495,28
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	92,94
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	161,27
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	BARIL VIDE 45 GALLONS	11,50
	POUBELLES TERRAIN DE JEUX (6)	69,02
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AVRIL	6 514,64
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE & FORMATION URBANIS- ME	4 667,38
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE, SKI	OUVERTURE PETITE CAISSE	400,00
POSTES CANADA	L'AVIS MUNICIPAL NO 53 & 54	240,89
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	2 253,34
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVRIL	2 958,69
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RÉSIDENTIEL MAI & AJUST. JANVIER À AVRIL	8 826,19
	LIVRAISON CONTENEUR À PELOU- SE	15,30
	SERVICE DÉCHETS AVRIL	41,41
SIFTO CANADA INC.	SEL POUR ADOUCISSEUR	3 049,57
SOLOTECH QUÉBEC INC.	CHANGER 6 MICROS POUR AVOIR BOUTON D'INTERUPTION	201,29
	CRÉDIT MICROS	-3,45
SUPERMARCHÉ SAINTE-CROIX INC.	ACHAT NOURRITURE INCENDIE (FEU INDUSTRIES RIVE-SUD)	24,13
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL	188,58
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	INSPECTION ANNUELLE	
	HÔTEL DE VILLE	201,30
	INCENDIE	57,51
	USINE D'EAU	57,51
	GARAGE MUNICIPAL	57,51
	STATION POMPAGE STE-CROIX	57,52
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	DÉGRILLEUR	57,51
	USINE D'EAU ST-ÉDOUARD	56,94
TÉLUS MOBILITÉ	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	832,68
	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	132,81
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	CELLULAIRES USINE DE FILTRA- TION & STÉPHANE MILOT	17,07
	SUBVENTION 2 <sup>ÈME</sup> VERSEMENT	47 546,00
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	COUR MINICIPALE DE LOTBINIÈRE	391,09
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	59,22
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	72,24
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	113,90
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	106,00
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	18,01
	ESSENCE VTT VOIRIE	24,00
	ESSENCE INCENDIE	48,00
WILSON & LAFLEUR LTÉE	RENOUV. CODE MUNICIPAL	52,97
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	62 466,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>187 733,56</b>

**COMPTES À PAYER DE MAI 2006**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BIOLAB DIVISION THETFORD	CRÉDIT (TRIHALOMÉTHANES)	-57,51
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	355,08

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION AVRIL	6,00
COULOMBE MARIE	FRAIS DE DÉPLACEMENT (AVOCATS)	33,60
DUBUC FRANCE	FORMATION 2006 ADMQ	42,40
ENTREPRISES MYRROY INC.	LOCATION BALAI MÉCANIQUE	2 513,88
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	PÉPINE RANG DES PLAINES (PISTE MOTONEIGE)	117,33
	MESURE D'URG. RUE DESROCHERS	117,33
	VOYAGE DE PIERRE 4 <sup>ÈME</sup> RANG OUEST	140,33
	SURPLUS DÉNEIGEMENT (N/RUES)	2 763,30
	PÉPINE HAIE DE CÈDRE & CONT. À GAZON	78,22
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	DICOM (ANALYSE MÉDIA FILTRANT)	8,63
	MISE À JOUR RECUEIL DES RÈGL.	208,65
FILTRUM CONSTRUCTION	VÉRIFIER SATURATEUR PERMAN-GANATE	593,95
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI	96,14
GAUTHIER JACQUES	FRAIS DÉPLACEMENT & REPAS	306,13
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASS. COLLECTIVE MAI	1 624,62
IMPRIMERIE STE-CROIX	COMITÉ FAMILLES (RANDONNÉE)	82,82
INFO UNIK	ORDINATEURS (2)	3 308,12
	ORDINATEUR & SERVEUR	2 639,82
	WINDOWS XP & SOURIS	246,15
LAROSE & FILS LTÉE	PAPIER À MAIN & CIRE À PLAN-CHER	429,77
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	31,92
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	MARCÉ AUX PUCES	17,32
	APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT	225,91
LES SERRES R. BERGERON INC.	FLEURS (COMITÉ D'EMBELLISEMENT)	580,85
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	SEMENCE POUR ÉMISSAIRE RUE LECLERC	195,54
PETITE CAISSE CHRISTIANE	RENFOUEMENT MAI (ACHAT HORLOGE SALLE CHEVALIERS & EAU DISTILLÉE USINE D'EAU)	45,96
	(IMPRIMANTE URBANISME)	8,97
		218,43
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ESSENCE ENT. PISTE SKI DE FOND	23,25
	ESSENCE ENT. PISTE SKI DE FOND	26,88
	SACS D'ENGRAIS	114,56
PETITE CAISSE LOISIRS	ENTR. PARC J-G-FOURNIER	6,77
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ADAPTEUR ROBINET RÉSERV. D'EAU	35,59
PUBLI-SAC QUÉBEC	DISTRIBUTION COMITÉ FAMILLES	58,77
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	CRÉDIT (CONTENANTS RETOURN.) VOIRIE	-736,16
	FICELLE & PELLE RONDE VOIRIE	34,55
	CHIFFON BLANC INCENDIE	35,36
	PILE DEWALT 18V INCENDIE	191,07
	CALCIUM VOIRIE	969,09
	CHLORE USINE D'EAU POTABLE	752,84
	LIVRAISON SACS ASPHALTE VOIRIE	40,26
	PIECES & ACCESSOIRES VOIRIE	31,76
	BOULON & RONDELLE VOIRIE	21,38
	SABLE VOIRIE	33,33
	OS MOULUS VOIRIE	10,90
	PIÈCES POUR RÉPARER VANDALISME (CHALET DES LOISIRS)	400,08
	LAVE-VITRE	9,97
	ASPIRATEUR & SACS C/COM.	185,61
	TEINTURE POUR CHALET LOISIRS	75,90
	CONTENANTS RETOURN. VOIRIE	-230,05
	PEINTURE POUR ESCALIERS C/COMM	360,47
	LATTE VOIRIE	13,68
	PIÈCES & ACCESSOIRES LOISIRS	1 564,62
	BALAI, PELLE & COUTEAU VOIRIE	77,80

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

SANI-BLEU	LOC. 3 TOILETTES TOURNOI SOCCER	414,09
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX & PLAQUES DE RUES	395,46
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU	115,01
	MATÉRIEL DE BUREAU	62,65
	MATÉRIEL DE BUREAU	478,76
	MATÉRIEL DE BUREAU	11,23
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	USINE D'EAU ST-ÉDOUARD	56,94
THÉRIAULT DANNY	DIESEL KUBOTA	19,00
TESSIER RÉCRÉO-PARC	TABLES ET BANCS DE PARC	5 895,03
TRANSCONTINENTAL MÉDIAS S.E.N.C.	APPEL D'OFFRES BORDURES & PAV.	417,08
	APPEL D'OFFRES DÉNEIG. S/RURAL	270,53
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LE- MAY AVOCATS	HON.PROF. DOSSIER : CIRCUIT STE- CROIX	188,65
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	66,01
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	67,62
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	62,48
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	60,47
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	53,02
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	110,00
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	103,00
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	104,00
	ESSENCE SAVANA VOIRIE	101,01
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	22,75
	ESSENCE VTT VOIRIE	49,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>30 211,73</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>253 070,03</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2006

123-2006

**RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 01 juin 2006 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

124-2006

**SERVICES FINANCIERS – RENOUELEMENT**

Offres de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière datées du 15 mai 2006 pour la municipalité et du 19 avril 2006 pour le centre culturel.

Maintien des conditions actuelles, à l'exception des frais fixes mensuels passant de 130 \$ à 140 \$ pour la municipalité et de 40 \$ à 50 \$ pour le centre culturel.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les présentes offres et de renouveler les ententes pour un terme d'un (1) an.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

125-2006

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MAI 2006 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 23 AVRIL AU 27 MAI 2006	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 846,20
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	983,68
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	132,50
	AVANTAGES SOCIAUX	920,92
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 883,30</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

**COMPTES PAYÉS DE MAI 2006 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
GROUPE CASTONGUAY INC.	INSTALLER MINUTERIE SUR POMPE	247,30
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2 453,42
L'ABEL ARMOIRE ENR.	COUTEAU & MACHINAGE DE PIÈCES	124,52
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AVRIL	2 719,16
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVRIL	1 258,94
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MAI	185,88
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE	78,83
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL	141,89
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	248,40
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 498,34</b>

**COMPTES À PAYER DE MAI 2006**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITE	CRÉDIT CELL. (FIN DE CONTRAT)	-8,66
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	SORTIR GLACE PATINOIRE	234,65
GREAT-WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MAI	348,23
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES MAI (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 111,64 \$) PAPETERIE & TIMBRES-POSTE	106,49
PETITE CAISSE	ENT. & RÉP. VÉHICULE	46,17
PLAMONDON GÉRALD	CONGRÈS (FRAIS DÉPL. & REP.)	171,88
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. LOCAL MUSIQUE ENT. & RÉP. LOCAL MUSIQUE	18,84 160,37
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE	37,32
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 115,29</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>14 496,93</b>

126-2006

**RECETTES ET DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 31 mai 2006 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

127-2006

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006/2007**

Recettes :

Activités glace :	125 000,00 \$
Activités diverses et locations :	10 700,00 \$
Restaurant :	112 600,00 \$
Pro-Shop :	5 000,00 \$
Autres revenus :	2 075,00 \$

Total : 255 375,00 \$

Dépenses de fonctionnement :

Salaires :	156 155,00 \$
Administration :	30 430,00 \$
Aréna :	108 325,00 \$
Restaurant :	21 585,00 \$
Bar :	37 375,00 \$

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

Pro-Shop :	1 150,00 \$
Autres :	2 600,00 \$
Frais de financement :	5 561,00 \$
 Sous-total :	 363 181,00 \$
Remboursement dette long terme :	16 100,00 \$
Immobilisations :	700,00 \$
Affectations :	(24 606,00 \$)
Emprunt long terme :	(0,00 \$)
 Sous-total :	 (7 806,00 \$)
 Total :	 355 375,00 \$
 DÉFICIT PRÉVU :	 (100 000,00 \$)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000,00 \$.

128-2006

**TARIFICATION 2006/2007**

<b><u>LOCATION DE GLACE</u></b>	<b><u>TARIF 2005/2006</u></b>	<b><u>TARIF 2006/2007</u></b>	<b><u>NOTES</u></b>
	Taxes incluses	Taxes incluses	
<u>Hockey adulte</u>	134 \$ tx incluses 175 \$ tx incluses	138 \$ tx incluses 185 \$ tx incluses	vendredi & samedi, après 23h.
<u>Hockey mineur L.H.M.B.</u>	92 \$ tx incluses	95 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Pratique équipe extérieure	92 \$ tx incluses	95 \$ tx incluses	joutes et pratiques
L.H.M.T. (local) M.A.G.H.	80 \$ tx incluses	85 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Tournoi Hock. Mineur Ste-Croix	75 \$ tx incluses	80 \$ tx incluses	
<u>C.P.A.</u>	90 \$ tx incluses 80 \$ tx incluses	95 \$ tx incluses 85 \$ tx incluses	samedi mardi, spectacles & autres
<u>Patin artistique libre</u> (pour tous)	3 \$/séance tx incluses	3 \$/séance tx incluses	mercredi & vendredi 16h00 à 18h00
<u>Curling</u> (par joueur) saison	200 \$/personne tx incluses	210 \$/personne tx incluses	lun. 19h à 23h
<u>Curling libre</u>	5 \$/personne tx incluses	5 \$/personne tx incluses	vendredi a.m. variable
<u>Hockey libre</u> (Adultes 18 ans+)	4 \$/séance tx incluses	4 \$/séance tx incluses	vend. p.m. variable
Hockey libre (17 ans et -)	2,50 \$/séance tx incluses	2,50 \$/séance tx incluses	jeudi p.m. variable
<u>Patinage libre</u> (pour tous)	Gratuit	Gratuit	commandite : Caisse populaire Pointe- Platon de Lotbinière

<b><u>LOCATION DIVERSE</u></b>	<b><u>TAXES EN SUS</u></b>		
<u>Casier aréna</u>	86,94 \$	86,94 \$	
<u>Panneau publicitaire (4*4 pieds)</u>	75 \$ Panneau	75 \$ Panneau	au frais client
<u>Panneau publicitaire (4*8 pieds)</u>	150 \$ Panneau	150 \$ Panneau	au frais client
<u>Chronomètre (4X4)</u>	225 \$	225 \$	Surface éclairée
<u>Bandes (4X16)</u>	375 \$	375 \$	Par année
<u>Table</u>	5 \$/table/jour	5 \$/table/jour	
<u>Chaise</u>	0,50 \$/chaise/jour	0,50 \$/chaise/jour	
<u>Location salle</u>	130,41 \$ + ménage 20 \$/heure (min.3 hres)	130,41 \$ + ménage 20 \$/heure (min. 3 hres)	



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

### LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 575 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
  - 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
  - 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
  - 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
  - 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- N.B.
- a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
  - b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
  - c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

129-2006

### NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE AU 31 MAI 2006

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 mai 2006 pour le prix de 1 775 \$ (en sus des taxes).

### LOCATION DE LA SALLE DES SPECTACLES

130-2006

#### 153 GROUPE SCOUT POINTE-PLATON

**ATTENDU** la demande datée du 20 avril 2006 du « 153 Groupe Scout Pointe-Platon » concernant la location d'un local pour la tenue des rencontres du groupe;

**ATTENDU** la résolution numéro 061-2006;

**ATTENDU QUE** la salle des spectacles conviendrait à leurs besoins;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser la location de la salle des spectacles au « 153 Groupe Scout Pointe-Platon » aux termes et conditions mentionnées ci-après :

- Tarif annuel : 570,43 \$, en sus des taxes;
- Période : de septembre à mai de chaque année/renouvelable;
- Tenue des rencontres régulières : 1 fois/semaine, le mercredi en soirée;
- Rencontres subséquentes : selon article 3.2 de la résolution numéro 061-2006.

Note : Le coût de location qui est moindre pour cet organisme est reconnu dans le cadre de leur activité et tenant compte du bénévolat de leurs membres aux profits des différentes activités de la municipalité et/ou du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

Par conséquent, cet organisme est ajouté à la résolution numéro 061-2006 en y apportant les adaptations nécessaires.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

**SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

131-2006

**PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE**

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente annexé aux présentes en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Lotbinière, Sainte-Croix et Saint-Édouard de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** les municipalités faisant partie du présent protocole souhaitent encadrer la mise en oeuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie déjà existantes en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;

**ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties;

**ATTENDU** les nouvelles dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU QUE** le présent protocole abroge toute autre entente conclue entre les parties signataires aux présentes;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le présent protocole comme s'il était au long cité et d'autoriser le maire, monsieur Jacques Gauthier, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à signer ledit protocole d'entente.

132-2006

**SERVICE D'URGENCE 9-1-1 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC CAUCA**

**ATTENDU QUE** le contrat avec la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches pour le service 9-1-1 arrivera bientôt à échéance;

**ATTENDU QUE** la centrale nous propose le renouvellement pour une autre période de 5 ans aux mêmes conditions avec renouvellement automatique pour un terme équivalent, à moins que l'une des deux parties ne signifie à l'autre son intention d'y mettre fin;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le renouvellement pour le service 9-1-1 et d'autoriser monsieur Jacques Gauthier, maire et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ledit contrat.

**URBANISME**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

133-2006

**DOSSIER M. JEAN-NOËL CÔTÉ, LOTS 191-P, 192-P ET 192-8**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été présentée pour le lotissement et l'aliénation des lots 191-P, 192-P et 192-8;

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'autorisation de Jean-Noël Côté pour morceler son terrain en faveur de Ghislain Lemieux – Diane Godin, James Rourke – Hélène Morency ainsi que France Coté et Claude Laflamme;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la même demande, Jean-Noël Côté veut acquérir une parcelle de terrain de France Côté et Claude Laflamme;

**CONSIDÉRANT QUE** ces différentes transactions permettraient à Jean-Noël Côté d'avoir un terrain d'une configuration plus régulière;

**CONSIDÉRANT QUE** les différentes aliénations demandées n'auront aucune conséquence négative sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants compte tenu que les parcelles de terrain devant être prises à même la falaise sont irrécupérables pour l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains visés se situent à l'intérieur d'usages résidentiels existants en bordure de la route Pointe-Platon et la route Marie-Victorin;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

**CONSIDÉRANT QUE** les différentes demandes sont conformes avec la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U19-2006 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Jean-Noël Côté auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

134-2006

#### DOSSIER CLAUDE CÔTÉ, LOT 192-1

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Claude Côté et localisée au : 24 côte du Nord, lot 192-1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Claude Côté, lot 192-1, selon la recommandation U12-2006 du comité consultatif d'urbanisme.

135-2006

#### DOSSIER DANIEL LAFLAMME, LOTS 131-P ET 133-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Laflamme et localisée au : 6447 rue Principale, lots 131-P et 133-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Laflamme, lots 131-P et 133-P, selon la recommandation U20-2006 du comité consultatif d'urbanisme.

### DÉVELOPPEMENT RUE BARBIN, PHASE 1

136-2006

#### REGROUPEMENT DES LOTS, 138-35 ET 138-36

**CONSIDÉRANT** la demande datée du 13 avril 2006 de monsieur Martin Hamel afin de regrouper les lots 138-35 et 138-36 dans le but d'agrandir le terrain et d'y construire des bâtiments secondaires, remise ou garage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce garage servira pour un usage en conformité avec l'usage résidentiel de la zone 41-H;

**CONDIDÉRANT QUE** ce dossier a été soumis à l'attention des membres du comité consultatif d'urbanisme;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de monsieur Martin Hamel.

**QUE** la présente demande est valide pour une période de deux ans à compter des présentes.

### VOIRIE

#### PAVAGE DES RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET ROMÉO-MARION

137-2006

#### SOUSSION(S)

Quatre (4) soumissions reçues :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006**

➤ Ray-Car, Division de Sintra inc.	118 118,29 \$
➤ P.E. Pageau inc.	124 745,62 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	132 450,30 \$
➤ Construction Lemay inc.	157 127,93 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Ray-Car, Division de Sintra inc. pour le prix de 118 118,29 \$, taxes incluses.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

**DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DU SECTEUR RURAL**

138-2006

**SOUSSION(S)**

Une (1) soumission reçue :

**OPTION**

	3 ans	5 ans
➤ Les Entreprises J.F. Blanchet inc.	165 737,42 \$	281 618,87 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission déposée et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises J.F. Blanchet inc. pour le prix de 281 618,87 \$, taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

**RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS**

139-2006

**SOUSSION(S)**

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Pavage Lagacé et Frères 9143-8119 Québec inc.	61 266,92 \$
➤ Pavage Chabot inc.	86 843,88 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	92 503,11 \$
➤ Ray-Car, Division de Sintra inc.	93 825,89 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pavage Lagacé et Frères 9143-8119 Québec inc. pour le prix de 61 266,92 \$, incluant toutes taxes.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)**

140-2006

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 (HONORAIRES PROFESSIONNELS /PROMOTEUR)**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 6 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 30 mai 2006, et d'autoriser le paiement d'une

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

somme de 3 133,29 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE MARCEL-FAUCHER NUMÉRO 501674

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

141-2006

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 362-2005;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux de l'éclairage public de la rue Marcel-Faucher selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 3 205,17 \$ à Construction C.J. Picard inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1228 datée du 24 mai 2006.

#### HYGIÈNE DU MILIEU

### ÉMISSAIRE SANITAIRE DE LA FALAISE (STABILISATION DE LA ZONE DE L'ANCIENNE CONDUITE)

#### ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

142-2006

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU LABORATOIRE INSPEC-SOL INC.

**ATTENDU** la résolution numéro 076-2006;

**ATTENDU** le rapport du laboratoire Inspec-Sol inc. daté du 15 mai 2006, référence 6296-Q8252 concernant le projet de stabilisation du secteur de la zone de glissement de l'ancienne conduite de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le dépôt dudit rapport tel que présenté.

143-2006

#### PAIEMENT DES TRAVAUX À INSPEC-SOL INC.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Inspec-Sol inc. » la somme de 6 786,48 \$, taxes incluses, concernant la préparation d'une étude géotechnique relativement au projet de stabilisation du secteur de la zone de glissement de l'ancienne conduite de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 51963 datée du 25 mai 2006.

#### TRAVAUX DE STABILISATION

144-2006

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (ENTREPRENEUR)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les travaux de stabilisation de la zone de l'ancienne conduite de l'émissaire sanitaire de la Falaise selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 8 119,43 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3331 datée du 30 mai 2006.

145-2006

#### FINANCEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 144-2006 relativement aux travaux de stabilisation de la zone de l'ancienne conduite de l'émissaire sanitaire de la Falaise;

**ATTENDU QUE** le coût global des travaux fait l'objet d'une demande au Programme général d'aide financière lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** pour payer lesdits travaux, un financement net de 7 625,31\$ est requis;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense, qui ne seront pas subventionnés par le programme, en provenance du poste budgétaire 55-99101-000 «surplus accumulé eau, égout secteur urbain», et à défaut d'insuffisance de ce dernier, du poste budgétaire 55-99100-000 «surplus accumulé de l'ex-village» au poste budgétaire 22-41500-721 «amélioration installation réseau égout».

### MRC DE LOTBINIÈRE

#### VENTE POUR TAXES LE 08 JUIN 2006

146-2006

#### PROCURATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR ENCHÉRIR

**ATTENDU QU'**au moment des présentes un (1) immeuble du territoire de Sainte-Croix sera vendu le 08 juin prochain pour fins de taxes municipales impayées dans le délai imparti;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix peut enchérir sur ledit immeuble conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de désigner M. Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en l'absence de ce dernier, M. Jacques Gauthier, maire, ou en l'absence de ces derniers, Mme France Dubuc, directrice générale adjointe, à être présent lors de la vente dudit immeuble pour s'assurer de recouvrer de notre débiteur le dû sur un (1) immeuble, lots 50-P et 51-P;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur les lots 50-P et 51-P.

#### GESTION DES COURS D'EAU

147-2006

#### PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE LOTBINIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée « la Loi »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

**CONDIDÉRANT** la résolution numéro 159-05-2006 de la MRC de Lotbinière;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente tel que présenté et d'autoriser monsieur Jacques Gauthier, maire et monsieur Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

148-2006

#### PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

**ATTENDU** la résolution numéro 147-2006;

**ATTENDU QU'**il est requis de nommer une personne désignée pour la gestion des cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer M. Stéphane Milot pour agir comme personne désignée à compter du 07 juin 2006.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

### VISION PRO-PARENTS

149-2006

#### LOTBINIÈRE...AVEC LES PARENTS

**CONSIDÉRANT** l'esprit de la Politique familiale de la MRC de Lotbinière qui veut développer la « vision famille » :

- Apporter aux parents, valorisation et soutien continu;
- Reconnaître que les parents, premiers responsables, jouent un rôle unique, majeur et déterminant auprès de leur enfant;
- Reconnaître que tous, nous avons un rôle à jouer dans le développement de l'affirmation, l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation d'un enfant;
- Croire que les parents ont davantage besoin d'être appuyés, soutenus et outillés que d'être jugés.

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à développer un regard bon, « une manière de voir et de faire » qui tient compte de « la présomption de compétence » que nous avons pour les parents;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut travailler avec les parents sans les ignorer, les juger, les critiquer ou les infantiliser;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut éviter d'intervenir auprès de l'enfant sans avoir établi avec les parents une complicité... car agir tout seul, ça va plus vite...avec les parents, ça va plus loin et l'effet est plus durable;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix partage cette conviction et qu'elle veut promouvoir cette « vision » dans le cadre de leur mission.

« Nous ne nous demandons pas ce que les parents peuvent faire pour nous.  
Nous nous demandons ce que nous pouvons faire de mieux avec eux. »

### PATRIMOINE

150-2006

#### INVENTAIRE DES BÂTIMENTS ANCIENS

**ATTENDU QUE** la municipalité désire effectuer un inventaire des bâtiments anciens;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière possède l'expertise technique et professionnelle pour réaliser ce projet;

**ATTENDU QUE** la MRC nous propose ses services techniques et professionnels pour réaliser un projet pilote;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander à la MRC de contribuer à la réalisation d'un inventaire de nos bâtiments anciens.

### LOISIRS ET CULTURE

#### PARC JEAN-GUY FOURNIER

151-2006

#### AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU (BALANÇOIRES, ETC.)

**ATTENDU** la suspension du terrain de jeux pour l'été 2006 en raison du manque d'inscriptions minimales requis pour ce service;

**ATTENDU** les demandes reçues afin de terminer l'aménagement du parc Jean-Guy Fournier, soit la relocalisation des balançoires, des jeux de pétanque, des jeux de fer, etc.;

**ATTENDU QUE** le coût estimé de ces travaux est évalué à ± 6 700 \$;

**ATTENDU QUE** le budget prévu pour les activités du terrain de jeux pourrait servir à cette fin;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de terminer l'aménagement du parc Jean-Guy Fournier tel que présenté par le directeur des loisirs.

### PROJET CENTRE DES LOISIRS

152-2006

#### MANDAT D'ARCHITECTURE – SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

**ATTENDU** le projet de construction d'un centre des loisirs prévu à notre programme d'immobilisation 2006/2007;

**ATTENDU** l'esquisse préparée par ce conseil relativement à ce projet;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels sont requis pour mener à bien ce projet;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'inviter les firmes d'architecte suivantes à la présentation de ce projet en vue de soumissions ultérieures :

- Gaston Fortier, architecte, Ste-Claire
- Anne Carrier, architecte, Lévis
- Clément Vaillancourt, architecte, Sainte-Croix

### PARC DÉTENTE

153-2006

#### PROJET D'UN BELVÉDÈRE ET ESCALIER DANS LA FALAISE

**ATTENDU** d'importants travaux ayant été effectués ce printemps dans la falaise du Parc Détente;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire améliorer l'image du parc donnant vue sur le fleuve St-Laurent et a comme projet d'en faire un parc récréo-touristique;

**ATTENDU QU'**un belvédère et un escalier pourraient être aménagés dans la falaise du parc pour ainsi redonner une aire d'accès piétonnière au fleuve St-Laurent;

**ATTENDU QUE** Polygec inc. pourrait nous préparer un désign et estimation budgétaire à cet effet, pour un prix maximum de 750,00 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater Polygec inc. pour préparer le désign au prix mentionné.

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 217-1995

154-2006

#### ACCEPTATION DE L'OFFRE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Berchmans Dancause

**APPUYÉ PAR :** Michel Routhier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 50 600 \$ par billets en vertu du règlement numéro 217-1995, au prix de 100 % et échéant en série 7 ans comme suit :

6 200 \$	5,90 %	7 juin 2007
6 500 \$	5,90 %	7 juin 2008
6 900 \$	5,90 %	7 juin 2009
7 200 \$	5,90 %	7 juin 2010
7 600 \$	5,90 %	7 juin 2011
7 900 \$	5,90 %	7 juin 2012
8 300 \$	5,90 %	7 juin 2013

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

D'informer le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir des conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

155-2006

### MODALITÉS DE L'EMPRUNT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 50 600 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 217-1995;

**ATTENDU QU'**il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Berchmans Dancause

**APPUYÉ PAR :** Michel Routhier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets seront datés du 7 juin 2006;

**QUE** les intérêts seront payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	6 200 \$
2 -	6 500 \$
3 -	6 900 \$
4 -	7 200 \$
5 -	7 600 \$
6 -	7 900 \$
7 -	8 300 \$

### COMITÉ FAMILLES DE SAINTE-CROIX

156-2006

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU 15/03/06

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 15 mars 2006 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

157-2006

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU 11/04/06

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 11 avril 2006 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

### COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE

158-2006

#### NOMINATION DES MEMBRES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Fête nationale du Québec.

MUNICIPALITÉ		COMITÉ ORGANISATEUR	
Recettes :	0,00 \$	Recettes :	3 200,00 \$
Dépenses :	0,00 \$	Dépenses :	5 170,00 \$
Déficit :	0,00 \$	Déficit prévu :	1 970,00 \$
Avance de fonds 2006 :	2 000,00 \$	F/roulement municipal 2005 :	2 166,57 \$

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 JUIN 2006

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le programme tel que présenté pour un déficit prévu de 1 970,00 \$ du comité organisateur, lequel sera couvert par la municipalité jusqu'à concurrence de 2 000,00 \$.

Que la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire un bilan complet à la fin des activités.

### COMITÉ ORGANISATEUR

- Yvan Gagnon, président
- Kevin Poulin, secrétaire
- Marin Lafleur, vice-président
- Marcel Daigle, superviseur général
- Jean-François Laliberté, sécurité et technique
- Jean Lafleur, conseiller

### VARIA

159-2006

### MOTION DE FÉLICITATIONS

Motion de félicitations est adressée à la « Fonderie Bibby Ste-Croix inc. » pour avoir remporté le prix « Grande Industrie » lors du Gala Reconnaissance Lotbinière organisé par le CLD de la MRC de Lotbinière présenté le 13 mai 2006.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bibby Ste-Croix inc. : Interrogation d'un contribuable sur la pollution atmosphérique et des rejets faits par Bibby. Réponse du maire...trois rencontres à date...l'Environnement confirme qu'il respecte les normes. Mise sur pied prochaine d'un comité par Bibby et pour lequel la municipalité et les concitoyens en feront partie afin d'entendre et corriger les problèmes courants.

- Côte des Sous-Bois : Zone qui serait située en tout ou en partie en milieu humide selon l'Environnement. Des rencontres ultérieures sont à venir avec différents intervenants concernant ce développement privé.

160-2006

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 25 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier